C J B

CONSEIL DU JURA BERNOIS

Rapport d'activités 2016

Table des matières

1. Avant-propos de la présidente Maurane Riesen 4

2. Organes 6
2.1 Election 6
2.2 Bureau 6
2.3 Plénum 6
2.4 Commissions 7
2.5 Délégations 7
2.6 Secrétariat général 8

3. Séances 9
3.1 Séances plénières 9
3.2 Séances des commissions 9
3.3 Séances des groupes de travail 10

4. Subventions 10
4.1 Subventions culturelles 11
4.1.1 Subventions périodiques annuelles 11
4.1.2 Subventions uniques aux projets 12
4.2 Subventions du Fonds de loterie 12
4.2.1 Bilan 2016 13
4.2.2 Subventions promises par genre de projets 13
4.2.3 Evolution des subventions octroyées 14
4.3 Subventions du Fonds du sport 14
4.3.1 Bilan 2016 14
4.3.2 Subventions promises par genre de projets 14
4.3.3 Evolution des subventions octroyées 15

5. Affaires des commissions 15
5.1 Affaires du Bureau 15
5.2 Affaires de la commission Institutions (INST) 16
5.2.1 Avenir institutionnel 16
5.2.2 Statu quo+ 16
5.2.3 Collaborations interjurassiennes 17
5.2.4 Modifications législatives 17
5.3 Affaires de la commission Economie publique (ECO) 17
5.3.1 Projets NPR et Interreg 17
5.3.2 Politique économique 18
5.3.3 Tourisme 18
5.3.4 Nominations 18
5.3.5 Offices régionaux de placement 18
5.4 Affaires de la commission Santé publique et prévoyance sociale (SAP) 19
5.4.1 Structure d'accueil d'urgence pour mineurs 19
5.4.2 Autonomisation de la psychiatrie 19
5.4.3 Aide sociale et insertion sociale 19
5.4.4 Aide aux personnes dépendantes 20
5.5 Affaires de la commission Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE) 20
5.5.1 Délégation interjurassienne à la jeunesse 20
5.5.2 Commission de la jeunesse du Jura bernois 21
5.5.4 Modifications législatives 21
5.6 Affaires de la commission Police, affaires militaires et finances (POMFIN) 21
5.6.1 Fonds du sport 21
5.6.2 Fonds de loterie 21
5.6.3 Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) 23
5.6.4 Police 23
5.6.5 Autres affaires traitées par la commission POMFIN 23
5.7 Affaires de la commission Instruction publique (INS) 23
5.7.1 Formations professionnelle et continue 23
5.7.2 Bilinguisme universitaire 24
5.7.3 Participation politique 24
5.7.4 HEP-BEJUNE et HE-Arc 24
5.8 Affaires de la commission Culture 24
5.8.1 Subventions culturelles 24
5.8.2 Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) 25
5.8.3 Mise en réseau des arts de la scène (fOrum culture, ex-ARS) 25
5.8.4 Prix des arts, des lettres et des sciences du Conseil du Jura bernois et distinction pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture 26
5.8.5 Délégué du CJB à la culture 27
5.8.6 Réorganisation de l'Office de la culture 27
5.8.7 Révision du concept culturel 27
5.8.8 Education & Culture dans le Jura bernois 27
5.9 Affaires de la commission Travaux publics, transports et énergie (TTE) 28
5.9.1 Routes 28
5.9.2 Transports publics 28
5.9.3 Autres affaires 28

6. Collaboration avec le CAF 29
6.1 Séance plénière commune 29
6.2 Relations entre les commissions 29
6.3 Relations entre les Bureaux et les secrétariats généraux 30

7. Collaboration intercantonale et transfrontalière 31
7.1 Collaboration intercantonale bilatérale 31
7.2 Collaboration intercantonale et transfrontalière multilatérale 31

8. Communication 32
8.1 Les communiqués de presse 32
8.2 Les conférences de presse / points presse 32
8.3 La presse écrite et la radio 32
8.4 Les émissions radiophoniques et télévisées 33

9. Abréviations 33

10. Annexes 35

1. Avant-propos de la présidente Maurane Riesen

Maurane Riesen,
présidente du CJB

Nous voici arrivés au terme de cette année de législature 2016-2017 et c'est le moment de porter un regard sur l'année 2016. Ce fut, bien sûr, une année qui a été riche en expériences pour moi.

En exerçant mon mandat de présidente, j'ai pu me rendre compte une fois de plus du fort engagement que chaque membre de ce conseil porte à notre région. Même si les avis diffèrent parfois sur les moyens ou les chemins à emprunter pour défendre au mieux la région, les membres de ce conseil font preuve d'un intérêt et d'un engagement exemplaires. Et ce, dans une ambiance de respect et de débat constructif.

Pour revenir sur quelques moments forts de cette année 2016, je ne peux m'empêcher de mentionner l'arrivée de Jérôme Benoit dans la composition du secrétariat général. Cette adaptation a été bénéfique pour le CJB, car le professionnalisme et l'excellent travail de celui que l'on peut désormais appeler «notre délégué à la culture» a certainement permis un meilleur rayonnement de la culture régionale et un rapprochement entre les différents interlocuteurs et le CJB.

En restant dans la culture, cette année nous avons eu l'honneur de pouvoir récompenser trois acteurs culturels qui ont énormément œuvré pour le rayonnement de la région, lors de la remise des distinctions pour mérite exceptionnel dans le domaine de la culture en novembre 2016. Cette année nous a également amené à la finalisation du réseau ARS pour lequel le CJB s'est engagé depuis longtemps, par la création du fOrum culture.

Dans les autres commissions, que ce soient la Santé et la prévoyance sociale (SAP), les Travaux publics, transports et l'énergie (TTE) ou l'Economie publique (ECO), nous avons su nous engager avec les différents partenaires régionaux que nous avons, afin de faire entendre notre voix dans des dossiers-clés. Je pense, entre autres, à la ligne du Weissenstein avec les cantons voisins, à notre demande au Conseil fédéral sous l'impulsion de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP), la requête concernant les places d'accueil d'urgence communément avec le Conseil des affaires francophones (CAF). Je pense qu'il faut continuer de tisser des liens forts avec nos partenaires et entreprendre les choses conjointement.

Dans l'air, il y a bien sûr eu les débats autour de l'organisation du vote de Moutier qui, même s'il ne nous concerne qu'indirectement, occupait déjà une grande partie de l'espace politique régional. Si d'aucuns considèrent l'aboutissement de ce vote comme «la fin de la Question jurassienne», je pense que de grands défis sont encore devant nous. J'estime surtout qu'après le vote de Moutier, il faudra redoubler de vigilance et savoir réagir rapidement, communément et efficacement pour défendre les intérêts de notre région. Je tiens également à faire remarquer l'arrivée de Kim Maradan au sein du secrétariat qui, avec ses compétences, a très bien su s'intégrer dans le fonctionnement de notre institution et dont nous apprécions énormément l'engagement. A soulever également la remarquable gestion du secrétaire général Lucas Bonadei durant cette année, et notamment durant les mois de transition qui ont suivi le départ de Charlotte Donzelot. Et enfin, bien sûr, l'excellent travail de Catherine Chapuis, qui s'est entre autres engagée dans le cadre du suivi de la médiation de l'Abbatiale de Bellelay.

Lors de ma prise de fonction, j'ai voulu m'engager particulièrement pour augmenter la visibilité de notre institution. Bien que ma proposition d'ouverture des séances plénières au public et aux médias n'ait pas convaincu les membres de ce conseil, je continue de penser qu'améliorer la communication et la transparence envers le public est un objectif qui est toujours nécessaire et que cela fait partie de notre devoir en tant qu'élus envers la population que nous représentons.

Sonceboz, avril 2017
Maurane Riesen

2. Organes

2.1. Election

Les résultats des élections au CJB du 30 mars 2014 pour la législature 2014-2018 sont présentés dans le rapport d'activité 2014.

Trois nouveaux membres sont entrés au CJB durant l'année 2016:

- Michel Tschan au 1er janvier 2016 suite à la démission de Manfred Bühler le 31 décembre 2015;
- Valentine Gerber au 1er juin 2016 suite à la démission de Pierre Alain Schnegg le 31 mai 2016;
- Maxime Ochsenbein au 1er juillet 2016 suite à la démission de Marc Tobler le 30 juin 2016.

2.2. Bureau

Du 1er janvier au 31 mai, le Bureau du CJB était composé de:

Pierre Alain Schnegg	Président	UDC
Maurane Riesen	Vice-présidente	PSA
Marcelle Forster	1re assesseure	PS
Willy Sunier	2e assesseur	PLR

Du 1er juin au 31 décembre, le Bureau du CJB était composé de:

Maurane Riesen	Présidente	PSA
Marcelle Forster	Vice-présidente	PS
Willy Sunier	1re assesseur	PLR
Roland Benoit	2e assesseur	UDC

Roland Benoit a remplacé Pierre Alain Schnegg au Bureau à partir du 1er juin 2016.

L'élection du Bureau a eu lieu lors de la séance plénière du 25 mai 2016 à Champoz et a enregistré les résultats suivants (22 membres présents):

Maurane Riesen	Élue à la présidence avec 17 voix
Marcelle Forster	Élue à la vice-présidence avec 18 voix
Willy Sunier	Élu au poste de 1er assesseur avec 20 voix
Roland Benoit	Élu au poste de 2e assesseur avec 20 voix

2.3. Plénum

Le CJB comptait trois groupes et trois partis ne formant pas de groupes:

Groupe / parti	Membres	Chef de groupe
Groupe UDC	9	Jean-Michel Blanchard
Groupe autonome	5 (4 PSA / 1 PDC-MLJ)	Jean-Pierre Aellen
Groupe PS	6	Francis Daetwyler
PLR	2	-
Verts	1	-
PEv	1	-

La liste des membres du CJB au 31 décembre 2016 figure à l'annexe 1.

2.4. Commissions

Les commissions permanentes du CJB étaient présidées par:

Commission	Présidence	Vice-présidence
Institutions (INST)	Walter von Kaenel (PLR)	Roland Benoit (UDC)
Economie publique (ECO)	Etienne Klopfenstein (UDC)	Pierre Mercerat (PSA)
Santé publique et prévoyance sociale (SAP)	Antoine Bigler (PS)	Marcel Winistoerfer (PDC-MLJ)
Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)	Roland Benoit (UDC)	Martine Gallaz (PS)
Police, affaires militaires et finance (POMFIN)	Jean-Michel Blanchard (UDC)	Pierre Mercerat (PSA)
Instruction publique (INS)	Peter Gasser (PSA)	Michel Tschan (UDC)
Culture	Jean-Pierre Aellen (PSA)	Christophe Gagnebin (PS)
Travaux publics, transports et énergie (TTE)	Francis Daetwyler (PS)	André Mercerat (UDC)

Les groupes et partis étaient représentés comme suit:

Groupe / parti	Nombre de sièges dans les commissions	Nombre de sièges/élu-e (moyenne)
Groupe UDC	26	2.88
Groupe PS	19	3.16
Groupe autonome	16	3.20
PLR	4	2.00
PEv	3	3.00
Verts	2	2.00

La composition des commissions figure à l'annexe 2.

2.5. Délégations

En vue de la préparation des séances des conférences intercantonales dans le domaine de l'instruction publique (comités gouvernementaux HES-SO, HE-Arc, HEPBEJUNE et CIIP), le CJB désigne des représentants de la commission INS dans deux délégations au sein desquelles le CAF et la COFRA sont également représentés.

Les délégations étaient composées comme suit:

Délégation	Représentants CJB	Représentants CAF
HES-SO / HE-Arc	R. Benoit, J.-P. Aellen	M. Liengme, B. Sermet
CIIP / HEP-BEJUNE	C. Gagnebin, P. Gasser	P. Bord, A. Tonon

Le CJB a également délégué ses membres dans divers organes régionaux, cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers:

Organe	Délégué-e(s) du CJB
Association Seeland Biel/Bienne	Francis Daetwyler
Groupe de suivi des APEA	Antoine Bigler
Commission de la jeunesse du Jura bernois	Roland Benoit
Commission du Prix du CJB	Jean-Pierre Aellen
Commission sécurité canton-communes	Willy Sunier
Conseil d'administration CIP	Christophe Gagnebin
Conseil d'école ceff	Tom Gerber
Conseil de fondation Mémoires d'Ici	Christophe Gagnebin
Conseil de fondation FRI	Tom Gerber, Maurane Riesen (1), Pierre Mercerat (2)
Conseil de la formation professionnelle	Christophe Gagnebin, Tom Gerber
Conseil des transports	Francis Daetwyler
Ouestrail	Francis Daetwyler
Coordination RCJU-CJB «délégation jeunesse»	Roland Benoit
Conférence Transjurassienne	Pierre Mercerat
Groupe de pilotage «Théâtre Palace Bienne»	Christophe Gagnebin
Groupe de travail AIJ 78	Jean-Pierre Aellen
Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien	Pierre Mercerat (suppléant F. Daetwyler)
Région capitale suisse	Francis Daetwyler
Groupe de travail filière bilingue du gymnase de Bienne	Christophe Gagnebin
Groupe renforcement de l'apprentissage à Bienne	Tom Gerber
Groupe de travail sur l'enseignement spécialisé	Antoine Bigler

Les élu-e-s du CJB sont par ailleurs membres à titre personnel d'une multitude d'organes et associations avec lesquels ils assurent une certaine coordination. Par exemple, le CJB peut compter sur le soutien de ses membres et députés au Grand Conseil Roland Benoit, Etienne Klopfenstein, Peter Gasser et Francis Daetwyler.

2.6. Secrétariat général

Le secrétariat général assure une présence avec voix consultative aux séances du plénum, des commissions et des groupes de travail internes au CJB, dont il rédige les procès-verbaux. Il exécute les tâches administratives qui lui sont confiées par le CJB (organisation des séances, correspondance, etc.), assure des tâches de soutien politique aux représentants des organes du CJB, représente le CJB dans des groupes de travail régionaux, cantonaux et intercantonaux, étudie et prépare les affaires en vue des décisions, coordonne la communication des travaux du plénum, renseigne le public sur les procédures de subventions et assume toutes les autres tâches prévues par le règlement du CJB.

(1) Depuis le 01.07.16.
(2) Jusqu'au 30.06.16.

Le secrétariat général occupe 4 personnes pour 2.7 équivalents plein-temps (EPT): Lucas Bonadei (secrétaire général, 100%), Kim Maradan (assistante du secrétaire général, 100%), Jérôme Benoit (délégué du CJB à la culture, 50%) et Catherine Chapuis (secrétaire suppléante, 20%). Le secrétariat général du CJB est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne, hormis le poste du délégué à la culture qui est rattaché à la Direction de l'instruction publique. La supervision politique du secrétariat général incombe au Bureau du CJB.

Dans le cadre du développement du statut particulier du Jura bernois (projet statu quo+), un poste de délégué du CJB à la culture a été créé au 1er janvier 2016. Ce poste a pour objectif de renforcer les compétences du CJB en matière de politique culturelle et d'assurer un contact de proximité avec les acteurs culturels du Jura bernois.

En parallèle, l'Office de la culture du canton de Berne a revu le domaine de l'encouragement aux activités culturelles en créant un poste de délégué aux affaires francophones et bilingues. Ceci dans le but de renforcer le bilinguisme au sein de l'Office et de défendre les intérêts de la partie francophone du canton de Berne.

Ces deux postes poursuivant des objectifs similaires, une seule personne a été engagée pour les occuper. Jérôme Benoit a donc été nommé délégué du CJB à la culture et délégué aux affaires francophones et bilingues de l'Office de la culture. Il est entré en fonction le 1er janvier 2016, partageant son emploi du temps entre les deux postes (50% - 50%).

Suite à la démission fin août 2016 de Charlotte Donzelot au poste d'assistante du secrétaire général, Kim Maradan est entrée en fonction au 1er septembre 2016. Kim Maradan a obtenu un bachelor en économie d'entreprise à la Haute école de gestion ARC. Pratiquant le ski de fond en compétition, Kim Maradan est active dans le milieu sportif mais également dans le milieu culturel ayant travaillé durant trois ans au Musée «Les Moulins souterrains du Col-des-Roches» en tant que guide touristique en français et en allemand.

3. Séances

3.1. Séances plénières

Le CJB a tenu 12 séances plénières dont une séance commune avec le CAF le 14 septembre 2016. La participation moyenne aux séances plénières était de 21.42 membres sur un total de 24 soit un taux de participation de 89.24%. La liste des séances plénières figure en annexe 3.

3.2. Séances des commissions

Bureau	13 (dont une conférence des présidents et une séance commune des Bureaux CJB-CAF)
INST	9
ECO	5
SAP	4 (dont une rencontre commune CJB-CAF)
JCE	5
POMFIN	13 (dont une rencontre commune CJB-CAF)
INS	3 (dont une rencontre commune CJB-CAF)
Culture	11
TTE	5
Total	**68**

En annexe 4 figurent des informations statistiques quant à la participation aux séances du plénum et des commissions.

En principe, les commissions rencontrent une fois par année la Direction cantonale responsable des dossiers qui lui sont attribués. En 2016, les séances suivantes ont eu lieu:

Date	Commission	Lieu	Membres du Conseil-exécutif
11 mars 2016	INST	Berne	DAJ (Ph. Perrenoud, Ch. Neuhaus, B. Pulver)
31 mai 2016	Culture	Berne	Bernhard Pulver
31 mai 2016	INS	Berne	Bernhard Pulver
20 juin 2016	JCE	Loveresse	Christoph Neuhaus
21 octobre 2016	ECO	Villeret	Christoph Ammann
31 octobre 2016	POMFIN	Sonceboz	Hans-Jürg Käser
03 novembre 2016	SAP	Tramelan	Pierre Alain Schnegg
16 décembre 2016	TTE	Sonceboz	Barbara Egger-Jenzer

3.3. Séances des groupes de travail

Le groupe de suivi de la mise en œuvre du projet statu quo+ s'est réuni à deux reprises en 2016. Ce groupe est composé de l'ensemble des membres de la commission Institutions, de représentants du CAF, de la DBAJ et de la Chancellerie d'Etat. Il est présidé par le Vice-chancelier Michel Walthert. La composition de la commission Institutions figure à l'annexe 2.

Différents groupes de travail chargés de la mise en œuvre du projet statu quo+ se sont réunis cette année, notamment le groupe chargé de la création d'une commission du bilinguisme (représentant: Francis Daetwyler) et le groupe chargé des modifications législatives (représentant: Willy Sunier). Les autres groupes ayant déjà largement terminé leurs travaux.

En 2016, un groupe de travail interne au CJB a été créé afin d'accompagner la recherche d'une solution permettant la publication de statistiques spécifiques au Jura bernois suite à la dissolution annoncée de la Fistat au 31 décembre 2016. Ce groupe de travail était composé d'Etienne Klopfenstein, de Pierre Mercerat et du secrétaire général.

Un deuxième groupe de travail interne a également été mis sur pied afin de définir les compétences du poste nouvellement créé de délégué à la culture au sein du CJB. Ce groupe était composé de Maurane Riesen, Jean-Pierre Aellen, Jean-Michel Blanchard, du délégué à la culture ainsi que du secrétaire général.

Les membres du CJB ont participé à de nombreuses autres séances de travail dans le cadre de leurs fonctions. Dans le domaine culturel, des séances de travail ont eu lieu avec les musées patrimoniaux et les bibliothèques régionales du Jura bernois. Dans le domaine de la santé, des séances de travail ont également été organisées avec la SAP dans le cadre de différents projets, tels que la création de places d'accueil d'urgence pour mineurs francophones à Courtelary.

4. Subventions

Le CJB octroie, à la place des Directions cantonales compétentes, les subventions aux activités culturelles en lien avec le Jura bernois. Il statue également sur les demandes de subventions cantonales à prélever sur le Fonds de loterie et sur le Fonds du sport, lorsqu'elles proviennent du Jura bernois ou ont un lien étroit avec lui.

4.1. Subventions culturelles

4.1.1. Subventions périodiques annuelles

Conformément à la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), à la stratégie culturelle du canton de Berne et à son propre concept culturel, le CJB soutient un certain nombre d'institutions et d'organisations culturelles par le biais de subventions périodiques annuelles. Ces institutions et organisations sont classées dans différentes catégories, selon leur nature, leur importance et leur rayonnement.

Institutions/Organisations	2016	2015
Institutions d'importance nationale		
Mémoires d'Ici, St-Imier	432'262	427'982
Fondation Abbatiale de Bellelay	82'000	79'000
Institutions d'importance régionale		
Musée de La Neuveville	16'800	12'000
Musée du Tour automatique et d'Histoire, Moutier	49'766	20'736
Musée de Saint-Imier	68'960	22'000
Bibliothèque régionale de Tavannes	38'500	39'000
Bibliothèque régionale de La Neuveville	38'500	35'000
Bibliothèque régionale de Saint-Imier	36'000	38'100
Bibliothèque régionale de Moutier	43'000	39'200
Revue Intervalles, Plateau de Diesse	36'000	60'000
Café-Théâtre de la Tour de Rive, La Neuveville	15'910	20'705
Centre culturel Le Royal, Tavannes	49'450	66'125
Centre culturel de la Prévôté, Moutier	72'000	94'150
Centre de Culture et de Loisirs, St-Imier	75'680	102'063
Organisations culturelles		
fOrum culture (projet ARS), Tavannes	512'500	0
Association Usinesonore, Valbirse	15'000	15'000
Espace Noir, St-Imier	15'000	15'000
Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur FJBSTA	30'000	10'500
Fondation Ankli pour le Martinet, Corcelles	5'000	5'000
Fondation du Banneret Wisard, Grandval	5'000	5'000
Institutions locales		
Arts, Culture et Loisirs (ACL), Sonceboz-Corgémont	0	4'200
Théâtre de l'Atelier, Reconvilier	0	5'000
Centre d'animation, La Neuveville	0	14'000

Institutions interjurassiennes		
Union des chanteurs jurassiens	1'000	1'000
Association La Nef, Le Noirmont	5'000	5'000
Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts	7'500	7'500
Espace Les Halles, Porrentruy	10'000	10'000
Fédération jurassienne de musique (y.c. formation des jeunes)	18'000	18'000
Société Jurassienne d'Emulation (y compris Dictionnaire du Jura)	20'000 [5]	20'000
Association interjurassienne des centres culturels (AICC)	30'000	30'000
CEJARE - Centre jurassien d'archives et de recherches économiques	45'000	42'000
Atelier de gravure, Moutier	60'000	60'000
Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont	65'500	54'500
Coordination jeune public (festival Espacestand)	77'500	77'500
Bibliobus de l'Université populaire jurassienne	117'000	113'000
Musée jurassien des Arts, Moutier	120'000	120'000
Total	**2'213'827**	**1'688'261**

4.1.2. Subventions uniques aux projets

Le budget dont dispose annuellement le CJB sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles (FEAC) pour le soutien aux projets varie selon le bénéfice annuel de Swisslos et est calculé en fonction du pourcentage de la population du Jura bernois par rapport à la population totale du canton de Berne.

Part du Jura bernois sur le FEAC	**2016 (CHF)**	**2015 (CHF)**
Recettes		
Alimentation Fonds de loterie (5,3 % de CHF 10,6 millions)	561'800.00	620'100.00
Réserve année précédente	89'812.00	7'412.00
Total des recettes	651'612.00	627'512.00
Dépenses		
Contributions payées	590'472.50	537'700.00
Excédent de recettes/dépenses	+61'139.50	+ 89'812.00

4.2. Subventions du Fonds de loterie

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes allant au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

4.2.1. Bilan 2016

Solde du Fonds de loterie à fin 2015 [3]	3'273'985.30
Recettes Fonds de loterie en 2016	+ 1'480'000.00
Dépenses en 2016 [4]	- 1'426'737.50
Total 1: avoir brut à disposition 2016	**3'327'247.80**
Engagements 2012-2016 [5]	- 1'579'835.00
Total 2: avoir net à disposition au 31.12.2016	**1'747'412.80**

4.2.2. Subventions promises par genre de projets

En 2016, le CJB a octroyé 46 subventions à prélever sur le Fonds de loterie. Plus d'un tiers des subventions, à savoir 18, ont été accordées dans le domaine des projets d'utilité publique ou de bienfaisance. La protection des monuments historiques vient en deuxième position suivie de la protection de la nature avec respectivement 10 et 6 décisions.

Les subventions pour la protection des monuments historiques représentent 45% du total des montants promis en 2016 avec 577'700 francs sur un total de 1'280'737.50 francs. L'aide au développement totalise 266'320 francs, puis viennent la protection de la nature et les projets d'utilité publique ou de bienfaisance pour des montants de 135'000 à 217'000 francs.

Genre	**Nombre**	**Montants octroyés 2016**	**Comparaison avec 2015**
Culture (projets d'investissements)	2	15'420.00	60'130.00 / 3 projets
Protection des monuments historiques	10	577'700.00	1'215'368.00 / 61 projets
Protection du patrimoine	3	27'000.00	146'270.00 / 23 projets
Protection de la nature	6	217'740.00	10'500.00 / 1 projet
Protection de l'environnement	-	-	-
Secours en cas de catastrophe	-	-	-
Aide au développement	2	266'320.00	67'270.00 / 6 projets
Sciences et publications	1	2'680.00	3'370.00 / 1 projet
Tourisme	4	37'650.00	42'280.00 / 4 projets
Transports publics	-	-	-
Economie	-	-	-
Projets d'utilité publique ou de bienfaisance	18	136'227.50	69'770.00 / 11 projets
Total	**46**	**1'280'737.50**	**1'614'958.00 / 110 projets**

(3) Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 31.12.2014.

(4) Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.

(5) Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.

4.2.3. Evolution des subventions octroyées

En 2016, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 1'280'737.50 francs. Ces engagements sont inférieurs aux recettes de 199'262.50 francs.

Année	Recettes	Projets soutenus	Montants octroyés	Excédent de recettes / dépenses
2007	1'791'900.00	35	726'260.00	+ 1'065'640.00
2008	1'748'532.00	42	1'259'648.00	+ 488'884.00
2009	1'713'147.00	67	2'773'539.50	- 1'060'392.50
2010	1'732'050.00	54	1'723'259.00	+ 8'791.00
2011	1'647'482.00	54	1'103'090.00	+ 544'392.00
2012	1'413'366.00	83	1'675'162.00	- 201'796.00
2013	1'334'228.00	74	1'837'090.00	- 502'862.00
2014	1'450'449.00	86	1'695'597.50	- 245'148.50
2015	1'503'000.00	110	1'614'958.00	-111'958.00
2016	**1'480'000.00**	**46**	**1'280'737.50**	**+199'262.50**

4.3. Subventions du Fonds du sport

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 200'000 francs. Pour les sommes allant au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

4.3.1. Bilan 2016

Solde Fonds du sport à fin 2015 [6]	**3'144'495.19**
Recettes Fonds du sport en 2016 (5.3%)	+ 560'000.00
Dépenses en 2016	- 443'492.65
Total 1: avoir brut à disposition 2016	**3'261'002.54**
Engagements 2012-2016	- 586'790.00
Total 2: avoir net à disposition au 31.12.2016	**2'674'212.54**

4.3.2. Subventions promises par genre de projets

En 2016, le CJB a octroyé 129 subventions à prélever sur le Fonds du sport. Plus d'un tiers des décisions, à savoir 51, ont été accordées dans le domaine de la promotion de la relève pour le sport de masse. Les manifestations sportives viennent en deuxième position suivies de l'acquisition de matériel de sport avec respectivement 38 et 20 décisions.

Les subventions pour les manifestations sportives représentent 38% du total des montants promis en 2016 avec 153'500 francs sur un total de 398'782.65 francs. Les constructions et l'entretien d'installations sportives totalisent 80'230 francs, puis vient la promotion de la relève pour le sport de masse avec 56'620 francs. La promotion de la relève pour le sport de haut niveau et les mesures particulières de promotion du sport représentent environ chacune 35'000 francs de subventions. L'acquisition de matériel de sport et les cours dans le cadre des associations représentent, quant à eux, un montant entre 16'000 francs et 21'000 francs de subventions.

(6) Pour les explications sur les différentes lignes du décompte, voir le chapitre correspondant pour le Fonds de loterie (chapitre 4.2)

Genre	Nombre	Montants octroyés 2016	Comparaison avec 2015
Construction et entretien d'installations	12	80'230.00	637'380.00 / 14 projets
Acquisition et réparation de matériel de sport	20	21'260.00	57'340.00 / 32 projets
Manifestations sportives	38	153'500.00	147'670.00 / 38 projets
Cours des associations	4	16'769.65	-
Promotion de la relève pour le sport de masse	51	56'620.00	56'012.00 / 49 projets
Promotion de la relève pour le sport de haut niveau	1	35'073.00	-
Mesures particulières de promotion du sport	3	35'330.00	86'875.85 / 8 projets
Total	**129**	**398'782.65**	**982'277.85 / 141 projets**

4.3.3. Evolution des subventions octroyées

En 2016, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 398'782.65 francs. Les dépenses sont donc inférieures aux recettes de 161'217.35 francs.

Année	Recettes	Projets soutenus	Montants octroyés	Excédent de recettes / dépenses
2007	743'062.00	66	534'407.00	+ 208'655.00
2008	726'397.00	70	398'760.00	+ 327'637.00
2009	712'470.40	97	908'668.60	- 196'198.20
2010	708'875.00	91	714'796.10	- 5'921.10
2011	685'960.00	79	268'588.70	+ 417'371.30
2012	985'800.00	99	414'311.00	+ 571'489.00
2013	979'820.00	128	345'433.55	+ 634'386.45
2014	726'100.00	117	367'935.80	+ 358'164.20
2015	775'544.00	141	982'277.85	- 206'733.85
2016	**560'000.00**	**129**	**398'782.65**	**+161'217.35**

5. Affaires des commissions

5.1. Affaires du Bureau

Le Bureau prépare les affaires soumises au CJB. Il les attribue aux commissions concernées et peut émettre des propositions. Il se réunit au moins une fois par mois pour établir l'ordre du jour des séances plénières et conduit les séances du CJB. Le Bureau dirige également le secrétariat général du CJB et supervise la rédaction du présent rapport annuel. Le Bureau s'est particulièrement investi pour la première publication du rapport annuel 2015 dans son nouveau format.

Le Bureau gère la communication externe du CJB, à savoir la rédaction des communiqués de presse et l'organisation des conférences de presse (pour plus d'information, voir le chapitre 8 sur la com-

munication du CJB). Le Bureau entretient également des contacts réguliers avec le CAF (pour plus d'information, voir le chapitre 6 sur la collaboration avec le CAF).

En 2016, le Bureau a participé à l'engagement de la nouvelle adjointe du secrétaire général suite à la démission de Charlotte Donzelot. La procédure de recrutement a abouti à l'engagement de Kim Maradan au 1er septembre 2016 (pour plus d'informations, voir le chapitre 2.6).

Le Bureau a également accompagné la mise en œuvre du poste de délégué du CJB à la culture à partir du 1er janvier 2016, poste occupé par Jérôme Benoit. Un groupe de travail présidé par Maurane Riesen a été mis sur pied afin de définir les compétences du délégué au sein du CJB, notamment en termes de droit de signature (pour plus d'informations, voir le chapitre 2.6). La création de ce poste a également nécessité la modification des règlements d'organisation internes au CJB.

5.2. Affaires de la commission Institutions (INST)

5.2.1. Avenir institutionnel

Le CJB est intervenu régulièrement tout au long de l'année sur le dossier institutionnel et suit de près son évolution. A cet effet, la commission Institutions a rencontré la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) composée des conseillers d'Etat Philippe Perrenoud, Bernhard Pulver et Christophe Neuhaus en mars 2016. Les discussions ont principalement porté sur la loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB). Le CJB avait pris position en faveur d'un vote en deux temps, à savoir Moutier d'abord et toutes les autres communes simultanément dans un deuxième temps.

Le contenu de l'expertise indépendante de Nils Soguel et Alain Schönenberger sur l'appartenance cantonale de Moutier a également été discuté lors de cette rencontre avec la DAJ. Auparavant, le CJB avait envoyé sa position quant au catalogue de questions auxquelles les experts devaient apporter une réponse. Le CJB avait notamment proposé que soient inclus dans l'expertise la question de l'avenir des écoles post-obligatoires (ceff, EMSp) ainsi que l'impact sur Jura bernois Tourisme dont le siège est à Moutier. En septembre, le CJB a pris acte de la parution de ces rapports d'expertise en soulignant la qualité du travail fourni par les experts et constatant que les rapports offrent des réponses factuelles et précises aux questions qui leur étaient posées et contribueront certainement à l'information de la population.

5.2.2. Statu quo+

Le 20 février 2015, le président de la commission Institutions, Walter von Känel, a participé aux côtés des représentants de la DAJ et de la Chancellerie d'Etat à la conférence de presse annonçant la décision du Conseil-exécutif (arrêté n°128/2015 du 11 février 2015) de mettre en œuvre une partie des recommandations contenues dans le rapport final sur le développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal, appelé projet statu quo+.

Suite à cet arrêté du Conseil-exécutif, la Chancellerie d'Etat a mis sur pied une structure de mise en œuvre du statu quo+ composée de différents groupes de travail. La commission Institutions du CJB a ainsi nommé des délégués du CJB dans les différents groupes de travail afin de contribuer à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport.

Dans le courant de l'année 2016, nombre de recommandations ont déjà pu être mises en œuvre, dont une des plus importantes pour le CJB, à savoir la création d'un poste de délégué du CJB à la culture au 1er janvier 2016. La commission a également pris position en faveur de l'extension du périmètre d'action du CAF, une autre mesure phare prévue par le statu quo+. En 2016, la commission a également accompagné les travaux du groupe de travail de Gérard Caussignac traitant des adaptations législatives nécessaires pour la mise en œuvre du statu quo+. Finalement, la commission a pris connaissance des avancées réalisées lors de deux séances du groupe de suivi en janvier et en novembre 2016.

5.2.3. Collaborations interjurassiennes

Un autre sujet qui a accompagné la commission Institutions tout au long de l'année 2016 concerne le futur des collaborations interjurassiennes. En effet, le gouvernement jurassien a résilié la convention de prestations conclue en 2007 avec le Conseil-exécutif bernois et la Fondation interjurassienne pour la statistique (Fistat) en juin 2015 pour la fin de l'année 2016.

Afin de pallier la future disparition de la Fistat, le secrétaire général du CJB a intégré le groupe de travail mis en place par la Chancellerie d'Etat visant à imaginer une solution de remplacement. Dans ce cadre, la commission Institutions s'est prononcée en faveur de la publication de statistiques propres au Jura bernois sur le site internet du CJB. Un groupe de travail interne au CJB a été mis sur pied, composé de Pierre Mercerat, Etienne Klopfenstein et du secrétaire général afin d'analyser dans le détail le catalogue statistique proposé par le canton. Ce groupe de travail a accompagné le développement de l'offre du canton afin de répondre au mieux aux souhaits du CJB. Le groupe de travail est arrivé à la conclusion que l'offre du canton était très largement comparable à celle de la Fistat actuellement. La version définitive du catalogue de statistiques régionales a été approuvée en séance plénière commune avec le CAF en août 2016.

En septembre 2015, les cantons de Berne et du Jura ont annoncé d'un commun accord la fin de la collaboration au travers de l'Antenne interjurassienne de l'égalité (AIJE). Afin de combler l'absence d'offre dans ce domaine, la commission Institutions s'est prononcée en mars 2015 en faveur de la création d'un Réseau égalité Berne francophone destiné à remplacer l'AIJE dans la partie francophone du canton de Berne. En août 2016, le CJB était consulté sur la nomination des membres au sein du Réseau égalité Berne francophone pour la période 2017-2020.

5.2.4. Modifications législatives

La commission Institutions a préparé les prises de position du CJB en réponse à de nombreuses procédures de consultation. Le CJB s'est par exemple prononcé en faveur de la modification de la Constitution cantonale bernoise. Le CJB soutenait la proposition de doubler les compétences financières du Conseil-exécutif et du Grand Conseil par rapport aux seuils actuels. Il proposait également que les compétences financières des Directions cantonales soient également doublées, ce qui pourrait bénéficier au CJB, qui dispose de la compétence de la direction cantonale concernée dans l'octroi des subventions par exemple.

Le CJB a également pris position au sujet de la révision totale de la loi sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal. Le CJB avait proposé de supprimer la nécessité de faire une demande spécifique pour que les citoyens d'une commune fusionnée, qui souhaiteraient conserver le nom de leur commune d'origine dans leurs papiers d'identité, puissent le faire. Le CJB avait notamment suggéré l'inscription automatique et systématique, pour tous les citoyens et citoyennes d'une commune fusionnée, de la nouvelle commune politique suivie de la commune d'origine entre parenthèses.

5.3. Affaires de la commission Economie publique (ECO)

5.3.1. Projets NPR et Interreg

Dans le cadre du projet statu quo+, le CJB s'est vu attribué des nouvelles compétences en matière de projets NPR et Interreg. Le CJB transmet son préavis sur tous les projets qui concernent le Jura bernois au beco, qui statue in fine sur les demandes de subventions. Dans le cadre de cette procédure, le CJB a soutenu la poursuite du projet de Carte avantages jeunes. Il s'est aussi prononcé, entre autres, en faveur des projets Interreg suivants: Terroirs et Innovations II de la Fondation rurale interjurassienne, Serious games pour la santé au travail du domaine ingénierie de la HE-Arc et le projet de veille stratégique pour PME de l'Arc jurassien Webso+ de la Haute école de gestion ARC.

Le CJB poursuit son engagement dans le cadre du projet Interreg en faveur du covoiturage dans l'Arc jurassien. En mars 2016, le président de la commission et le secrétaire général se sont rendus chez Sonceboz SA pour remettre le prix du Challenge de covoiturage. Le comité des répondants mobilité du Jura bernois ayant eu lieu en octobre.

5.3.2. Politique économique

Le 21 octobre 2016, la commission a accueilli le conseiller d'Etat Christoph Ammann, nouvellement élu, à Villeret pour la traditionnelle rencontre annuelle de la commission avec le conseiller d'Etat en charge de l'économie. La séance a été suivie d'une visite de l'entreprise ETA à Villeret. Cette matinée de travail a permis de discuter des sujets économiques d'importance pour la région ainsi que de découvrir de l'intérieur l'un des grands fleurons industriels de la région.

Soucieux de la situation économique régionale et plus particulièrement de l'industrie, la commission a reçu le directeur de la CEP, Patrick Linder, lors d'une séance en septembre. Cette rencontre a été suivie d'un courrier du CJB adressé au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann afin d'appuyer les revendications de la CEP en faveur de l'industrie régionale. Le courrier demandait, d'une part, d'étendre le délai-cadre du chômage partiel pour les entreprises arrivant en fin de droit, et d'autre part, de permettre aux maîtres d'apprentissage ainsi qu'aux personnes actives dans la recherche et le développement de pouvoir continuer à travailler pendant la période de réduction du temps de travail.

5.3.3. Tourisme

Dans le cadre des nouvelles compétences obtenues avec la mise en œuvre du statu quo+, la commission ECO du CJB émet un préavis sur les projets LPR qui concernent majoritairement mais pas exclusivement le tourisme régional à l'intention du beco. D'une manière générale, la commission soutient les projets NPR et Interreg dévolus au tourisme dans la région comme par exemple le projet d'agritourisme Marguerite.

En 2016, le CJB s'est prononcé sur la modification de la loi sur le développement du tourisme. La commission a reçu le directeur de Jura bernois Tourisme, Guillaume Davot, à cette occasion. A la suite de cette rencontre, le CJB a pris position en faveur de la réforme dans ses deux principales composantes, à savoir le soutien aux manifestations d'envergure internationale, telles que les courses de ski d'Adelboden et de Wengen, et la perception commune de la taxe de séjour et de la taxe d'hébergement.

Ce deuxième point peut avoir un impact potentiel considérable pour le Jura bernois. En effet, la situation actuelle de la perception de la taxe de séjour par les communes dans le Jura bernois est très disparate. Le besoin se fait donc ressentir d'uniformiser les pratiques afin de dégager les moyens nécessaires à la professionnalisation du développement de produits touristiques et de la prospection du marché dans le Jura bernois.

5.3.4. Nominations

Le CJB a été consulté par la Direction de l'économie publique sur la nomination des membres bernois au sein du Conseil de fondation de la FRI. Le CJB s'est prononcé en faveur de la reconduction de Tom Gerber ainsi que de la nomination de Maurane Riesen, en remplacement de Pierre Mercerat[7], et de Daniel Balmer pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2020. Le CJB s'est également prononcé sur la nomination des membres bernois de la Commission interjurassienne de la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale (CIFPAEF) pour la période 2015-2018.

5.3.5. Offices régionaux de placement

En mai 2016, le Service de l'emploi du canton de Berne a consulté le CJB sur son projet de réorganisation des succursales ORP pour l'ensemble du canton, Jura bernois y compris. Après présentation du concept par les responsables du Service de l'emploi et bien que regrettant la fermeture envisagée des succursales ORP dans tout le canton, le CJB a finalement donné son feu vert à cette réorganisation. La commission ECO avait été sensible aux arguments de nature économique et organisationnelle du beco et avait considéré qu'un service de proximité pouvait raisonnablement continuer à être garanti depuis l'ORP de Tavannes. Mais suite à la consultation des communes, qui elles se sont opposées au projet, et en prévision de l'augmentation probable du chômage, le Service de l'emploi a finalement abandonné cette idée. Le statu quo prévaut donc pour le moment avec trois succursales ORP à La Neuveville, Saint-Imier et Moutier et avec un office principal à Tavannes.

(7) Pierre Mercerat ayant atteint le nombre maximum de mandats au sein du Conseil de fondation.

5.4. Affaires de la commission Santé publique et prévoyance sociale (SAP)

5.4.1. Structure d'accueil d'urgence pour mineurs

Le CJB, en collaboration avec le CAF, soutient la création de places d'accueil d'urgence pour les mineurs dans la partie francophone du canton depuis de nombreuses années. Ce manque de places se fait cruellement sentir dans la région et les professionnels du domaine en appellent également à la création rapide de ces places.

A cette fin, une table ronde a été organisée par l'Office des personnes âgées et handicapées en février 2016 en présence des représentants du CJB, du CAF et des milieux professionnels concernés. La création de deux places ayant auparavant déjà été confirmée par la SAP, ces discussions ont permis d'avancer les arguments en faveur du projet du Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC) qui prévoit plutôt la création de 5 à 6 places d'accueil.

En novembre 2016, le président de la commission, Antoine Bigler, et le secrétaire général, accompagnés de représentants du CAF, ont participé à une séance avec le nouveau conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg en charge de ce dossier. Lors de cette séance, la création de 5 à 6 places d'accueil d'urgence au CEPC a finalement été confirmée par la SAP. C'est donc l'aboutissement d'un long processus politique, même si le projet doit encore être mis en œuvre concrètement dans les années à venir.

5.4.2. Autonomisation de la psychiatrie

Pendant l'année 2016, la commission a continué à suivre l'évolution du processus d'autonomisation des Services psychiatriques Jura bernois – Bienne – Seeland (SPJBB) en société anonyme. Ce point était notamment à l'ordre du jour de la rencontre annuelle avec le conseiller d'Etat et directeur de la SAP, Pierre Alain Schnegg.

La commission a été informée, par l'entremise de son secrétaire général, de l'avancée des réflexions intercantonales menées entre les cantons de Berne et du Jura pour garantir la pérennité de l'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA), une institution interjurassienne. Deux séances ont eu lieu en 2016 en présence des responsables des deux cantons, des membres de la commission paritaire et du secrétaire général du CJB. A fin 2016, les cantons étaient en bonne voie de trouver une solution institutionnelle permettant le maintien du caractère interjurassien de l'institution malgré l'autonomisation des services psychiatriques dans le canton de Berne.

5.4.3. Aide sociale et insertion sociale

En juin 2016, la commission s'est prononcée sur une modification de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc) introduisant un nouveau système d'indemnisation des services sociaux via des forfaits par cas. Le CJB était globalement favorable à cette réforme tout en demandant qu'une exception soit faite pour le financement des postes de stages professionnels afin que les services sociaux

continuent à avoir une incitation à engager des stagiaires. Demande à laquelle la SAP a accédée suite à la procédure de consultation.

Toujours en juin 2016, la commission a rendu un avis défavorable dans le cadre de la procédure de consultation relative à la révision partielle de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS) prévoyant une augmentation du nombre d'enfants dans les crèches par personne encadrante. Le CJB a estimé que cette proposition entrainerait une diminution de la qualité des prestations et de la sécurité des enfants dans les crèches du canton.

La commission s'est prononcée en août 2016 contre une modification de la loi sur l'aide sociale prévoyant d'introduire une phase d'admission à l'aide sociale de 3 mois durant laquelle le forfait d'entretien aurait été réduit de 15%. De l'avis du CJB, le système proposé aurait été très difficilement applicable dans la réalité et aurait engendré une augmentation conséquente du travail administratif à effectuer par les services sociaux, qui sont généralement déjà surchargés. Le projet a finalement été abandonné par la SAP.

5.4.4. Aide aux personnes dépendantes

Le 30 juin 2016, la SAP envoyait un courrier au CJB indiquant qu'une réorganisation de l'aide aux personnes dépendantes devenait nécessaire dans le Jura bernois due à la suppression de la distinction entre substances licites et illicites dans le reste du canton. Afin de se conformer à la nouvelle donne, la SAP proposait deux variantes, soit une solution particulière pour le Jura bernois regroupant les institutions actives dans ce domaine (Fondation Contact, l'Envol et Santé bernoise) derrière la seule bannière de la Fondation Contact Jura bernois, soit le transfert de mandat des institutions régionales, la Fondation Contact et l'Envol, à Santé bernoise, responsable de l'aide aux personnes dépendantes pour le reste du canton.

Après avoir entendu les responsables des institutions concernées, la commission s'est prononcée en août 2016 en faveur du premier scénario préconisant une solution particulière pour le Jura bernois et la reprise du mandat de prestations par la Fondation Contact Jura bernois. En revanche, la nouvelle direction de la SAP semble privilégier l'intégration du Jura bernois dans les structures cantonales. Une décision finale est encore attendue dans cette affaire.

5.5. Affaires de la commission Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)

5.5.1. Délégation interjurassienne à la jeunesse

Le CJB soutient et cofinance l'action du délégué interjurassien à la jeunesse qui a été institué à son initiative. Le délégué à la jeunesse développe des projets pour les jeunes, collabore avec les centres de jeunesse régionaux et soutient les communes du Jura bernois dans leur politique de la jeunesse. En 2016, le délégué à la jeunesse s'est notamment engagé pour la réédition de la Carte avantages jeunes, la pièce de théâtre scolaire «Interdit! Et alors?» et la visite de Berne et du Grand Conseil avec des enfants de la région.

En février, le président de commission, Roland Benoit, et le secrétaire général se sont rendus à Courtelary pour la séance annuelle de révision des comptes et de bilan des activités du délégué interjurassien à la jeunesse en présence des représentants du Service de l'action sociale du canton du Jura.

En 2016, la commission s'est engagée en faveur du renouvellement du contrat de prestations 2017 du délégué à la jeunesse du fait de l'expiration du contrat-cadre 2013-2016 entre le CJB et l'Office des affaires sociales (OAS) du canton de Berne réglant le financement côté bernois du poste du délégué interjurassien à la jeunesse.

5.5.2. Commission de la jeunesse du Jura bernois

La commission a nommé en 2016 Roland Benoit en tant que représentant du CJB au sein de la Commission de la jeunesse du Jura bernois. Elle a également préavisé la nomination des membres de la commission pour la période 2016-2019 à l'intention de la JCE. Lors de la rencontre annuelle avec le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus en juin 2016, la proposition a été faite que le CJB puisse à l'avenir nommer lui-même directement les membres de la Commission de la jeunesse du Jura bernois. Cette proposition s'inscrit dans le cadre du projet statu quo+. La commission JCE a également approuvé une modification du règlement de la Commission de la jeunesse permettant d'élargir un peu son champ d'action en matière d'octroi de subventions pour des projets de ou en faveur des jeunes.

5.5.3. Modifications législatives

La commission JCE a traité différentes modifications législatives en cette année 2016. A commencer par la révision partielle de l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd). Cette révision introduit une indemnisation par cas des prestations fournies par les services sociaux communaux sur mandat des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Le CJB s'est déclaré favorable à cette modification tout en émettant une remarque sur le financement des postes de stages comme cela a été fait pour la révision de l'OASoc (voir point 5.4.3).

La commission s'est également prononcée au sujet de la loi sur les préfets et les préfètes. Le CJB a rendu une prise de position globalement favorable au projet avec la remarque suivante : dans le domaine de la violence domestique, le CJB a proposé la création d'un groupe de parole pour personnes violentes dans la partie francophone du canton, comme cela se fait d'ailleurs dans la partie alémanique. Actuellement, la prestation en français n'est offerte qu'à l'extérieur du canton au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) à Marin-Epagnier. Le CJB a estimé que la création d'une offre interne à la partie francophone du canton de Berne serait en mesure d'améliorer la fréquentation de ces groupes de parole pour personnes violentes.

5.6. Affaires de la commission Police, affaires militaires et finances (POMFIN)

5.6.1. Fonds du sport

La commission Police, affaires militaires et finances a préavisé chaque mois à l'intention du plénum des subventions ponctionnées sur le Fonds du sport dans le but de soutenir des installations sportives, l'achat de matériel sportif ou des manifestations sportives dans le Jura bernois (pour plus d'informations voir le chapitre 4).

En juin 2016, la commission accueillait le responsable du Service Fonds et autorisations (FOBE) de la POM, Rico Galli, dans le but d'adapter les règles de soutien du CJB aux manifestations sportives dans le Jura bernois, à la demande de cette dernière. Le CJB a également pris congé de Rico Galli, démissionnaire, lors de sa séance plénière de décembre 2016.

La commission a également pris connaissance de la modification de la directive relative à l'ordonnance sur le Fonds du sport pour ce qui concerne l'octroi de subventions pour l'acquisition de matériel sportif.

5.6.2. Fonds de loterie

La commission Police, affaires militaires et finances a préavisé chaque mois à l'intention du plénum des subventions ponctionnées sur le Fonds de loterie dans le but de soutenir la restauration de mo-

Course populaire
Villeret-Chasseral-Villeret

numents historiques, le tourisme, l'environnement ou la nature dans le Jura bernois (pour plus d'informations voir le chapitre 4).

La commission a également rédigé une prise de position commune avec le CAF de soutien à la subvention prévue de 1.18 millions de francs du Fonds de loterie pour la rénovation du Théâtre Palace à Bienne.

5.6.3. Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM)

La commission a été consultée par la Direction de la police et des affaires militaires au sujet de la réorganisation de l'agence francophone de l'OSSM à La Neuveville et de son changement de direction. La commission a été consultée par le chef d'office de l'OSSM lors d'une séance organisée à La Neuveville en mars 2016 en présence de représentants du CAF également. Le soutien du CJB et du CAF n'ayant pas pu être obtenu lors de cette séance à La Neuveville, une rencontre avec le conseiller d'Etat et directeur de la POM Hans-Jürg Käser a été organisée. Un accord sur la réorganisation de l'agence francophone de l'OSSM ayant été trouvé entre les représentants des Conseils et le conseiller d'Etat, ce dernier est venu présenter son projet lors de la séance plénière du CJB de fin mars 2016. Lors de cette même séance, le CJB s'est prononcé en faveur de la réorganisation proposée de l'agence francophone de l'OSSM à La Neuveville ainsi que pour la nomination de son nouveau chef, le CJB s'étant déclaré satisfait des garanties obtenues de la POM concernant la pérennité et le fonctionnement de cette agence.

5.6.4. Police

En janvier 2016, le chef de la police cantonale pour la région Jura bernois – Seeland est venu présenter à la commission le nouveau chef de la police territoriale et mobile du Jura bernois, Marcel Germann, qui a recueilli l'approbation de la commission. Cette dernière a également pris congé de son prédécesseur, Urs Liechti, lors de sa séance de mai. La commission a aussi soutenu la prise de position de la Conférence des maires du Jura bernois (CMJB) au sujet de la révision totale de la loi sur la police.

5.6.5. Autres affaires traitées par la commission POMFIN

La commission s'est penchée sur la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent qui encadrera notamment les subventions prélevées sur le Fonds de loterie. Afin de défendre les intérêts de la région, le CJB a écrit aux conseillers aux Etats bernois ainsi qu'au conseiller national du Jura bernois, Manfred Bühler, afin de les sensibiliser aux spécificités de la région en matière d'octroi de subventions du Fonds de loterie dans le domaine de l'aide au développement, notamment en faveur de la FICD et de la fondation Digger. Ces subventions pourraient être menacées par la nouvelle loi fédérale.

La commission s'est également prononcée sur la modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers. Lors de cette consultation, le CJB s'était exprimé en faveur de la variante B habilitant les préfectures à prendre des mesures contraignantes si nécessaire en matière d'hébergement des requérants d'asile attribués au canton de Berne.

5.7. 1.Affaires de la commission Instruction publique (INS)

5.7.1. Formations professionnelle et continue

La commission Instruction publique du CJB s'était engagée pour la création d'un fonds cantonal ou régional pour la formation professionnelle. Après le refus de la motion d'Irma Hirschi sur le sujet par le Grand Conseil, le CJB prend acte du fait que la voie politique est maintenant close pour les années à venir.

La commission a également continué son travail en faveur de l'apprentissage francophone, à Bienne principalement, qui souffre d'un déficit flagrant de places pour de jeunes francophones. Le CJB a délégué Tom Gerber dans le groupe de travail du CAF dans ce domaine.

En février 2016, les commissions INS et SFOR du CJB et du CAF étaient reçues par le directeur du CIP, Didier Juillerat, et par le responsable du domaine formation continue du CIP, Christian Greder, lors d'une séance d'information au sujet du fonctionnement de la formation continue en Suisse.

5.7.2. Bilinguisme universitaire

Le CJB et le CAF ont initié une démarche commune auprès de l'Université de Berne afin de favoriser le bilinguisme allemand – français au sein de l'institution. Cette démarche part du constat que l'Université de Berne, malgré les dispositions de la loi sur l'université, promeut plus fortement un bilinguisme allemand – anglais au détriment d'un bilinguisme allemand – français. Une rencontre avec le rectorat de l'université, les présidentes des deux conseils et leurs secrétaires généraux respectifs a eu lieu en septembre 2016. Cette séance constructive a permis de sensibiliser le rectorat de l'université à l'importance d'un bilinguisme français – allemand et de proposer des pistes concrètes d'améliorations.

5.7.3. Participation politique

La commission Instruction publique du CJB a rencontré en mai 2016 le conseiller d'Etat et Directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver afin de discuter des principaux thèmes concernant le Jura bernois, notamment la filière bilingue du gymnase et l'ES Santé à Saint-Imier.

La commission s'est prononcée au sujet du rapport du Conseil-exécutif sur la comparaison intercantonale des conditions d'engagement du corps enseignant. Le CJB approuve, en première priorité, le rattrapage des retards salariaux. La commission s'est également exprimée au sujet de la modification de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant. Le CJB s'est montré favorable à ce que toutes les directions d'écoles de la scolarité obligatoire soient mises sur un pied d'égalité en ce qui concerne les prétentions salariales.

La commission a également soutenu le crédit d'engagement pour la rénovation totale du bâtiment à la Rue de la Clef 42/44 à Saint-Imier qui accueillera à l'avenir le domaine santé-social du ceff.

5.7.4. HEP-BEJUNE et HE-Arc

En vue de la préparation des séances des conférences intercantonales dans le domaine de l'instruction publique (comités gouvernementaux HES-SO, HE-Arc, HEP BEJUNE et CIIP), le CJB désigne des représentants de la commission INS dans deux délégations au sein desquelles le CAF et la COFRA sont également représentés. La délégation HE-Arc est composée de Roland Benoit et de Jean-Pierre Aellen pour le CJB. La responsabilité organisationnelle de cette délégation incombe au secrétaire général du CJB. La délégation HEP-BEJUNE/CIIP est composée de Christophe Gagnebin et de Peter Gasser pour le CJB. La responsabilité organisationnelle de cette délégation incombe au secrétaire général du CAF, David Gaffino.

Chaque année, le CJB et le CAF sont consultés par la Direction de l'instruction publique sur les autorisations de dépenses pour la HEP-BEJUNE et pour la HE-Arc. En 2016, les conseils ont écrit au conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver afin de l'inciter à reprendre la présidence du comité stratégique de la HE-Arc.

5.8. Affaires de la commission Culture

5.8.1. Subventions culturelles

La commission Culture a préavisé chaque mois à l'intention du plénum des subventions culturelles prélevées sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles (FEAC) afin de soutenir la création, la diffusion et la médiation culturelle dans le Jura bernois (pour plus d'informations, voir le chapitre 4.1). Parmi les principaux projets soutenus en 2016 figurent notamment la dernière production théâtrale de la compagnie prévôtoise La Dérive (Point de fuite possible), celle de la compagnie imérienne UTOPIK FAMILY (Solar), le festival de musique classique des Estivales musicales à Court, la première édition du festival Option Trombone à St-Imier ou encore le projet « bal(l)ades » dans le cadre des Jardins musicaux, en divers lieux insolites disséminés dans le Parc régional Chasseral. Ont également reçu un soutien important des projets tels que le festival ArtDialog à La Neuveville, l'édition d'une plaquette commémorative retraçant les dix ans d'activités du festival Stand'été à Moutier, la 20ème édition du festival de BD Tramlabulle' à Tramelan et le cinéaste Franz Rickenbach, de Monible, pour la numérisation de son dernier film.

5.8.2. Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)

L'année 2016 a vu l'entrée en vigueur des contrats de prestations conclus avec les douze institutions du Jura bernois considérées comme d'importance régionale, conformément à l'annexe 1 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC). La liste nominative de ces institutions, qui bénéficient d'un financement tripartite réparti entre les communes-sièges, le canton (via le CJB) et les communes de la région, regroupées au sein du Syndicat de communes Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour la culture, se trouve également au chapitre 4.1.1 du présent rapport. En parallèle, le CJB s'est retiré du financement de trois institutions de la région considérées comme d'importance locale, pour lesquelles la LEAC prévoit une compensation par les communes-sièges (voir chapitre 4.1.1). Une solution sera recherchée pour continuer à les soutenir par le biais de subventions de projet.

5.8.3. Mise en réseau des arts de la scène (fOrum culture, ex-ARS)

Après l'acceptation par le Grand Conseil en novembre 2015 du projet de mise en réseau des arts de la scène (ARS), sa mise en œuvre a été confiée au Forum interjurassien de la culture, comme le prévoyait l'étude menée par l'expert Mathieu Menghini à la demande de l'Office de la culture du canton de Berne. Désormais rebaptisé en fOrum culture, le porteur du projet a dû adapter ses statuts pour être en mesure de se voir confier la responsabilité de sa réalisation, engageant notamment deux coordinateurs et se constituant en plusieurs commissions thématiques. La mission du fOrum culture consiste à promouvoir la culture dans l'Arc jurassien, en particulier dans le Jura bernois, à Bienne et aussi dans le Jura, par le biais notamment de mesures visant à rassembler les forces culturelles de la région, à piloter et accompagner des projets favorisant son développement culturel, notamment le réseau des arts de la scène, et à faire le lien entre les acteurs culturels et politiques.

Des premiers projets concrets émanant du fOrum culture ont déjà vu le jour en 2016, même si l'essentiel du travail de fond réalisé par ce dernier ne sera visible qu'à partir de 2017. Parmi les projets lancés en 2016, on citera notamment les 24 heures de la création, qui ont eu lieu du 26 au 27 novembre à Bienne et dont le but consistait à regrouper des artistes en un seul endroit en leur demandant de créer une forme spectaculaire ou un objet scénique en 24h, présenté au public dans la foulée. Le fOrum culture a également lancé le projet panOrama- 360° de culture, dont l'objectif était de montrer la richesse et la diversité de l'offre culturelle interjurassienne en mettant en lumière un certain nombre d'événements dans 26 lieux de culture dans le Jura bernois, à Bienne et dans le Jura. L'association a également initialisé son projet de capsules vidéos, avec le soutien financier et logistique de Pro Helvetia.

5.8.4. Prix des arts, des lettres et des sciences du Conseil du Jura bernois et distinction pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture

La Commission du Prix des arts, des lettres et des sciences du Conseil du Jura bernois et distinction pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture, qui est présidée par le président de la commission Culture du CJB, peut, une fois par législature, accorder le Prix du CJB à une personnalité du Jura bernois issue du domaine des arts, des lettres et des sciences et jusqu'à trois distinctions pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture. En 2016, la Commission s'est réunie à plusieurs reprises et a décidé d'octroyer trois distinctions pour mérites exceptionnels culturels à Philippe Krüttli et Nathan Baumann, tous deux de St-Imier, ainsi qu'à la Coordination Jeune Public de Moutier. La cérémonie de remise de ces distinctions s'est déroulée le 11 novembre 2016 au Royal de Tavannes, devant un parterre de personnalités, de politiciens et d'acteurs culturels de la région. Le Prix du CJB pour la législature 2014-2018 sera quant à lui remis dans le courant de l'année 2017.

Jean Pierre Aellen, président de la commission Culture du CJB et **Nathan Baumann**

5.8.5. Délégué du CJB à la culture

Nommé en décembre 2015 à la suite des discussions et des réflexions intervenues dans le cadre du projet statu quo+, le premier délégué du CJB à la culture, qui revêt simultanément la fonction de délégué aux affaires francophones et bilingues auprès de l'Office de la culture du canton de Berne (OC), est entré en fonction au 1er janvier 2016. Cette année a été essentiellement consacrée à la mise en place des nouvelles structures de fonctionnement entre le CJB et l'OC, avec notamment l'aménagement d'un nouveau dispositif interne de préparation ainsi que de traitement des dossiers de subventions, dans le but d'impliquer davantage le président de la commission Culture dans les procédures administratives existantes. L'année 2016 a également été consacrée aux travaux préparatoires nécessaires en vue de la mise en place d'un portail d'entrée unique pour les demandes de subventions culturelles.

5.8.6. Réorganisation de l'Office de la culture

Le CJB a suivi d'un œil attentif l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation de l'Office de la culture à partir du 1er janvier 2016 et observé avec intérêt la première année de fonctionnement de la nouvelle structure. Il se réjouit à cet égard de constater que cette restructuration a notamment permis de renforcer les liens entre les deux organes, tout en donnant naissance à d'intéressantes synergies sur le double plan de la collaboration et des partenariats. Dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles rendue nécessaire par cette modification structurelle, le CJB a par ailleurs pris position en souhaitant que les compétences décisionnelles du délégué aux affaires francophones et bilingues de l'Office de la culture pour les subventions prélevées sur le FEAC concernant le district bilingue de Bienne soient augmentées, vœu qui n'a pas pu être pris en compte par la Direction de l'instruction publique.

5.8.7. Révision du concept culturel

Sous la houlette de son nouveau délégué à la culture, la commission Culture s'est attaquée en 2016 à la révision du concept culturel du CJB, datant de 2007 déjà. L'objectif est de se doter d'un document allégé, tenant compte des dernières évolutions en date dans le domaine de l'encouragement aux activités culturelles. Il est prévu que la nouvelle mouture du concept culturel soit publiée en vue de la prochaine législature, soit à la mi-2018. La commission Culture a d'ores et déjà fixé un certain nombre de priorités stratégiques, qui feront encore l'objet d'une analyse approfondie avant d'être explicitées dans le prochain concept culturel du CJB.

5.8.8. Education & Culture dans le Jura bernois

Depuis le 1er août 2015, le programme Education & Culture a été transféré au sein de l'Office de la culture, se transformant par la même occasion en une unité médiation culturelle. Le financement des différents instruments de soutien du programme, tels que les bons culturels, les projécoles, le programme MUS-E et le concours tête-à-tête, est désormais assuré par l'intermédiaire du FEAC. Il a dès lors été décidé que les projets labellisés Education & Culture se déroulant dans le Jura bernois devaient, dès le 1er janvier 2016, être financés par le biais de l'enveloppe budgétaire du CJB. Toutefois, étant donné que celle-ci n'a pas été augmentée en conséquence, un compromis a été trouvé, lequel prévoit la prise en charge progressive par ce dernier de l'intégralité du financement des actions Education & Culture dans le Jura bernois et ce d'ici à 2018.

5.9. Affaires de la commission Travaux publics, transports et énergie (TTE)

5.9.1. Routes

La commission Travaux publics, transports et énergie s'est régulièrement enquise de l'avancement des travaux le long de l'autoroute A16, plus connue sous le nom de la Transjurane, dont l'achèvement est prévu en 2017. En février, des représentants du CJB ont participé à la séance d'information annuelle de l'Office fédéral des routes (OFROU) au sujet du report des travaux d'assainissement du tronçon entre Péry – La Heutte et les Champs-de-Boujean à Bienne.

Le responsable du Service pour le Jura bernois de l'Office des ponts et chaussées (OPC), Cédric Berberat, a été invité à deux reprises aux séances de la commission afin de présenter les projets de son office dans le Jura bernois. Jean-Pierre Zürcher, le chef de commission pour les routes nationales à la TTE, est également venu présenter les projets de l'OFROU sur le tronçon du Taubenloch de la Transjurane.

5.9.2. Transports publics

La commission a pris part en mars 2016 à la consultation sur l'étude approfondie du tunnel du Weissenstein. Le CJB a pris position en faveur de la variante prévoyant l'assainissement du tunnel et le maintien de l'exploitation de la ligne dans son intégralité, soit la variante 1a proposée par la Confédération. En novembre, le CJB était consulté sur la position du Conseil-exécutif en la matière. Cela a permis au CJB de s'exprimer une deuxième fois en faveur du maintien de la ligne ferroviaire Moutier – Soleure via le tunnel du Weissenstein et de rappeler ses arguments principaux.

En mars, la commission s'est penchée sur le schéma régional d'offre 2018-2021 mis en consultation par la Conférence régionale des transports Bienne – Seeland – Jura bernois. Puis en octobre, la commission se prononçait sur le schéma cantonal d'offre 2018-2021 pour les transports publics. Le CJB a exprimé, entre autres, son soutien pour une exploitation d'essai par bus entre Saint-Imier et Neuchâtel par le Val-de-Ruz et a réitéré son engagement en faveur du maintien de la ligne ferroviaire entre Moutier et Soleure, tout en soulignant le bénéfice de quelques améliorations proposées pour la région.

5.9.3. Autres affaires

La commission a pris position dans le cadre de la procédure de consultation relative à la modification de la loi sur les déchets, qui concernait tout particulièrement le Jura bernois avec l'enjeu de la prise en charge par le canton des frais d'assainissement de la décharge de Moutier. Le CJB a soutenu fermement l'introduction de l'article 23a dans la loi permettant au canton d'assumer les frais d'investigation, de surveillance et d'assainissement des décharges communales dans la mesure où ces frais grèvent excessivement les finances communales.

La commission a préparé la prise de position du CJB concernant la modification du plan directeur régional d'extraction, de décharge et de transport des matériaux (EDT) du Jura bernois mis en consultation par l'ARJB. Le CJB a approuvé les modifications proposées du plan directeur régional EDT et a soutenu plus particulièrement l'extension du périmètre de la décharge de Celtor SA sur le territoire des communes de Tavannes et Reconvilier (projet Celtor II).

En octobre, la commission s'est penchée sur la modification proposée de la loi cantonale sur l'énergie. Le CJB s'est prononcé en faveur de cette modification afin de soutenir les efforts du canton pour une plus grande efficacité énergétique des bâtiments.

La commission rencontre chaque année la conseillère d'Etat et directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie, Barbara Egger-Jenzer, afin de discuter des sujets principaux concernant la région.

6. Collaboration avec le CAF

Plusieurs dossiers cités au chapitre précédent ont fait l'objet d'un traitement commun ou d'un échange d'informations avec le CAF. La liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive et sert à donner un aperçu de la collaboration entre les deux Conseils.

6.1. Séance plénière commune

Le CJB et le CAF ont tenu leur séance commune annuelle le 25 août 2016 à Cernier, dans le canton de Neuchâtel, dans le cadre du festival de musique des Jardins musicaux. L'année 2016 coïncide avec les 10 ans d'existence du CJB et du CAF, institués le 1er juin 2006 par la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP). Le choix du lieu, externe au canton de Berne, correspond à la volonté des Conseils de poursuivre les collaborations entre le Jura bernois et Bienne d'un côté, et les cantons voisins de l'autre. En effet, les Jardins musicaux obtiennent une subvention commune du CJB et du CAF pour l'organisation des « bal(l)ades » musicales qui ont lieu dans le canton de Neuchâtel, dans le Jura bernois et à Bienne. Après la séance commune, les membres des Conseils réunis ont pu assister au concert donné par l'orchestre des Jardins musicaux.

A l'occasion de cette séance plénière commune, les Conseils ont adopté une modification de leur règlement commun afin de l'adapter aux nouvelles réalités de leur collaboration, celle-ci s'étant intensifiée au cours des dernières années. Ils ont approuvé la liste des statistiques spécifiques au Jura bernois et à Bienne à paraître en début d'année 2017 et ils ont adopté une décision de principe sur le soutien des Conseils à la rénovation du théâtre Palace à Bienne, salle de spectacles d'importance régionale et faisant partie du réseau ARS. La séance a également permis d'échanger sur d'autres dossiers, notamment l'état d'avancement du projet statu quo+, la situation de l'accueil de mineurs francophones en cas d'urgence ou de crise ou encore sur le projet de renforcement de l'apprentissage bilingue et francophone à Bienne.

Le CJB et le CAF ont convoqué la presse régionale suite à cette séance plénière commune afin de faire le point sur les 10 ans d'existence des Conseils. Cette conférence de presse commune a permis d'aborder les avancées obtenues et les défis encore à venir.

6.2. Relations entre les commissions

Les commissions INS et SFOR se réunissent régulièrement en séance commune, en principe au moins une fois par année. En 2016, les commissions se sont réunies au mois de janvier afin d'initier deux démarches. La première demandait à Bernhard Pulver de bien vouloir considérer la possibilité de reprendre la présidence du comité stratégique de la HE-Arc suite au départ d'Elisabeth Baume-Schneider. La deuxième prévoyait de contacter les instances dirigeantes de l'Université de Berne afin de les sensibiliser à la problématique du bilinguisme français – allemand. En revanche, les commissions Culture du CJB et Affaires culturelles du CAF ne se sont pas réunies en séance commune en 2016.

Comme durant les années précédentes, les secrétaires généraux du CJB et du CAF se retrouvent une fois toutes les six semaines avec le président de la COFRA afin de faire le point sur les dossiers concernant la formation et la culture dans la partie francophone du canton. Ils se coordonnent régulièrement lors de la préparation de prises de position. Ces échanges ont permis d'intensifier les contacts et l'information des Conseils.

Le CJB et le CAF disposent de deux délégations constituées de deux représentants de chaque Conseil pour le suivi des affaires traitées par les comités stratégiques des hautes écoles intercantonales, la HE-Arc et la HEP BEJUNE actives dans la partie francophone du canton de Berne, ainsi que pour le suivi des affaires de la CIIP, ce qui contribue à intensifier la collaboration et le suivi des dossiers.

6.3. Relations entre les Bureaux et les secrétariats généraux

Les Bureaux et les président-e-s se rencontrent en fonction des besoins. Ils préparent notamment la séance plénière commune et la communication y relative. Quant aux secrétariats généraux, ils sont en contact régulier pour la gestion des dossiers communs.

Une séance commune des Bureaux du CJB et du CAF a eu lieu en février 2016 à La Neuveville. Cette séance a permis de préparer d'une part l'adaptation du règlement commun et d'autre part la séance plénière commune d'août. La séance a également permis d'aborder les projets communs en cours ainsi que l'état plus général de la collaboration entre le CJB et le CAF.

Une rencontre de la présidente du CAF, Pierrette Berger-Hirschi et de la présidente du CJB nouvellement élue, Maurane Riesen, a eu lieu le 23 juin 2016 au siège du CAF à Bienne. Cette séance a permis un premier échange de vues entre les présidentes au sujet des relations entre le CJB et le CAF, de la mise en œuvre du statu quo+, du Réseau égalité Berne francophone, des statistiques régionales et de la filière gymnasiale bilingue.

Cette séance a également permis d'aborder, à titre d'information, des projets plus spécifiquement biennois tels que le bilinguisme hospitalier au Centre hospitalier biennois (CHB) et le renforcement de l'apprentissage francophone et bilingue à Bienne ; ou des projets plus en lien avec le Jura bernois, tels que la création du poste de délégué à la culture, l'autonomisation des SPJBB et la mise en œuvre du réseau ARS.

Maurane Riesen, présidente du CJB et **Pierrette Berger-Hirschi,** présidente du CAF

7. Collaboration intercantonale et transfrontalière

7.1. Collaboration intercantonale bilatérale

Le CJB entretient des relations avec les cantons voisins, en particulier avec la République et Canton du Jura (RCJU) et le canton de Neuchâtel, dans divers domaines.

Le CJB et le canton du Jura cofinancent l'action du délégué interjurassien à la jeunesse. Ce dernier développe des projets pour les jeunes et/ou portés par les jeunes dans le Jura bernois et le canton du Jura (pour plus d'informations, voir le chapitre 5.5.1).

Le CJB et le canton du Jura collaborent étroitement pour le financement des associations sportives interjurassiennes telles que le Giron jurassien des clubs de sports de neige ou encore Swiss Volley région Jura – Bienne, pour ne citer que ces deux exemples. La procédure commune d'octroi des subventions prévoit que les dossiers des associations intercantonales doivent être déposés auprès de la Commission consultative du sport de la République et Canton du Jura qui en fait l'instruction administrative. Les montants accordés par le CJB et le canton du Jura sont ensuite répartis en proportion de l'appartenance cantonale des membres desdites associations.

Le CJB procède en commun avec les deux cantons de Berne et du Jura au contrôle annuel du contrat de prestations de la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT). Cette collaboration a été dénoncée par le canton du Jura dans le courant du 1er semestre 2015 pour la fin de l'année 2016. Il s'agit donc de la dernière année d'activité pour cette collaboration interjurassienne.

Un certain nombre de ces collaborations interjurassiennes se termineront dans les années à venir suite aux annonces faites en 2014 par le gouvernement jurassien de les interrompre au moment de la dissolution de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) prévue pour fin 2017. Ces annonces interviennent sur la base du rapport du gouvernement au parlement sur la reconstitution de l'unité du Jura du 27 mai 2014 qui sanctionne la fin du réflexe interjurassien dans le canton du Jura, suite aux résultats de la votation du 24 novembre 2013 dans le Jura bernois.

Après un début de collaboration prometteur, le CJB a décidé de s'engager par un soutien durable aux Jardins musicaux, qui se sont développés avec succès dans le Val-de-Ruz et dans le Jura bernois en collaboration avec le canton de Neuchâtel et le Parc régional Chasseral pour la concrétisation des projets de « bal(l)ades » musicales. En 2016, le CJB et le CAF ont tenu leur séance plénière commune à Cernier dans le cadre du festival des Jardins musicaux afin de souligner l'importance de cette collaboration intercantonale.

7.2. Collaboration intercantonale et transfrontalière multilatérale

Le CJB siège au comité de pilotage de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) destiné à fournir des éléments permettant une analyse de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne. Le CJB y délègue son représentant en la personne de Pierre Mercerat.

Pierre Mercerat est également le représentant du CJB à la Conférence Transjurassienne (CTJ), qui s'est entièrement réorganisée et a marqué le coup de sa renaissance institutionnelle lors d'un colloque transfrontalier à La Chaux-de-Fonds le 4 novembre 2016, auquel ont participé des représentants du CJB. Le secrétaire général du CJB représente le canton de Berne au niveau technique dans le cadre du Conseil des territoires transfrontaliers.

Le CJB représente le canton de Berne, principalement au niveau technique, auprès de l'association arcjurassien.ch, qui réunit les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Créée en 2008, l'association a pour mission de renforcer la coopération intercantonale et transfrontalière dans l'Arc jurassien. Le CJB participe, par l'entremise de son secrétaire général, aux travaux de la Coordination régionale Interreg (CRI), aux séances de secrétariat et aux séances du comité d'arcjurassien.ch.

Le CJB est l'interlocuteur principal pour le canton de Berne d'arcjurassien.ch et des porteurs de projets transfrontaliers dans le cadre du programme Interreg V 2014-2020. Le CJB participe également au comité de pilotage du projet Interreg de covoiturage dans l'Arc jurassien. Le CJB émet systématiquement un préavis à l'intention du beco sur les projets Interreg concernant le Jura bernois.

En 2016, le délégué à la jeunesse s'est notamment engagé pour la réédition de la Carte avantages jeunes à l'échelle BEJUNE cette fois, financée dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Interreg auquel participent tant les cantons du Jura et de Neuchâtel que le canton de Berne par l'entremise du CJB.

Le CJB participe en tant que membre sans droit de vote à l'assemblée générale et au groupe de contact de l'association Région capitale suisse, où il peut nouer des contacts avec les représentants des cantons, villes et régions membres.

8. Communication

Le CJB réunit l'ensemble de ses membres chaque dernier mercredi du mois pour sa séance plénière. Cette dernière permet de délibérer sur les différents sujets traités en commission durant le mois qui s'est écoulé. A l'aide de plusieurs canaux de communication, le CJB informe la population des subventions attribuées ainsi que des différents thèmes abordés lors de ces séances plénières.

8.1. Les communiqués de presse

Deux communiqués de presse mensuels sont publiés à la suite de chaque séance plénière, l'un sur les subventions attribuées et l'autre sur les sujets traités pendant la séance.

D'autres communiqués peuvent être publiés dans le courant du mois selon les besoins et les thèmes à traiter. La médiation entre les acteurs culturels de Bellelay, l'avenir de l'agence francophone de l'OSSM ou la prévention des incivilités entre écoliers sont des exemples de thèmes qui ont été relayés dans la presse. Le CJB a également publié à plusieurs reprises des communiqués de presse sur des sujets qui ont été traités conjointement avec des institutions partenaires, par exemple avec le CAF ou avec l'association arcjurassien.ch. Des communiqués ont également été publiés lors d'événements tels que le changement de présidence à la tête du CJB au mois de juin ou la remise des distinctions culturelles au mois de novembre.

Durant l'année 2016, le CJB a publié au total 33 communiqués de presse dont 5 en commun avec des institutions externes (CAF, CMJB et arcjurassien.ch) et 1 avec le délégué interjurassien à la jeunesse, Alain Berberat.

8.2. Les conférences de presse / points presse

Selon leur importance, certains dossiers traités durant les séances plénières peuvent faire l'objet d'une conférence de presse ou d'un point presse. Le CJB convoque alors les médias afin de leur exposer en détail les sujets en question. Tout comme les communiqués de presse, les conférences de presse peuvent être organisées avec d'autres institutions telles que le CAF, la CMJB, arcjurassien.ch ou le fOrum culture.

En 2016, Le CJB a pris part à 7 conférences de presse dont 4 organisées en collaboration avec des institutions partenaires.

8.3. La presse écrite et la radio

Les informations transmises lors des conférences ou dans les communiqués de presse sont ensuite relayées dans les médias régionaux, comme par exemple le Journal du Jura, le Quotidien Jurassien ou sur RJB. De plus, d'autres articles ont été publiés dans le courant de l'année, par exemple dans le bulletin annuel de l'association BERNbilingue.

8.4. Les émissions radiophoniques et télévisées

La présidente, le secrétaire général ainsi que le délégué à la culture ont été à plusieurs reprises invités pour des entretiens radiophoniques ou télévisés afin d'exposer différents sujets tels que le nouveau poste du délégué du CJB à la culture, l'avenir de l'agence francophone de l'OSSM ou simplement expliquer le rôle du CJB au sein de la population francophone du canton de Berne.

9. Abréviations

ACL	Arts, Culture et Loisirs
AICC	Association interjurassienne des centres culturels
AIJ	Assemblée interjurassienne
AIJE	Antenne interjurassienne de l'égalité
APEA	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte
ARJB	Association régionale Jura-Bienne
beco	Service cantonal de l'économie
BEJUNE	Berne-Jura-Neuchâtel
BUREAU	Bureau du CJB
CAF	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
ceff	Centre de formation professionnelle Berne francophone
CEJARE	Centre jurassien d'archives et de recherches économiques
CEP	Chambre d'économie publique du Jura bernois
CEPC	Centre éducatif et pédagogique de Courtelary
CHB	Centre hospitalier biennois
CIP	Centre interrégional de perfectionnement
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CJB	Conseil du Jura bernois
CMJB	Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne
CNP	Centre neuchâtelois de psychiatrie
COFRA	Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique
CRI	Coordination régionale Interreg
CTJ	Conférence Transjurassienne
CULTURE	Commission Culture
DAJ	Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes
DBAJ	Délégation biennoise aux affaires jurassiennes
DIJU	Dictionnaire du Jura
ECO	Direction de l'économique publique / Commission Economie publique
EDT	Plan directeur régional d'extraction, de décharge et de transport
ES Santé	Ecole supérieure de santé

FEAC	Fonds d'encouragement des activités culturelles
FICD	Fédération interjurassienne de coopération et de développement
FISTAT	Fondation interjurassienne pour la statistique
FJBSTA	Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur
FOBE	Service Fonds et autorisations
FRI	Fondation rurale interjurassienne
HE-Arc	Haute école Arc
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
INS	Direction de l'instruction publique / Commission Instruction publique
INST	Commission Institutions
JCE	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques / Commission Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques
LAJB	Loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois
LEAC	Loi sur l'encouragement des activités culturelles
LPR	Loi sur la politique régionale
LStP	Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne
NPR	Nouvelle politique régionale
OAS	Office des affaires sociales du canton de Berne
OASoc	Ordonnance sur l'aide sociale
OC	Office de la Culture du canton de Berne
OCInd	Ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes
OEAC	Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles
OFROU	Office fédéral des routes
OPC	Office des ponts et chaussées du canton de Berne
OPIS	Ordonnance sur les prestations d'insertion sociale
OSSM	Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne
OSTAJ	Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien
PEv	Parti évangélique
PLR	Parti libéral-radical
POM	Direction de la police et des affaires militaires
POMFIN	Commission Police, affaires militaires et finances
PS	Parti socialiste
PSA	Parti socialiste autonome
RCJU	République et Canton du Jura

SAP	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale / Commission Santé publique et prévoyance sociale
SFOR	Commission formation du CAF
SPJBB	Services psychiatriques Jura bernois – Bienne – Seeland
TTE	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Commission Travaux publics, transports et énergie
UDC	Union démocratique du centre
UHPA	Service Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents

10. Annexes

Annexe 1	Liste des membres
Annexe 2	Composition des commissions
Annexe 3	Liste des séances plénières
Annexe 4	Statistiques de la participation aux séances

Annexe 1
Liste des membres

Nom	Prénom	Lieu	Parti
Aellen	Jean-Pierre	Tavannes	PSA
Benoit	Roland	Corgémont	UDC
Bigler	Antoine	Les Reussilles	PSJB
Blanchard	Jean-Michel	Malleray	UDC
Chaignat	Mathieu	Tramelan	Verts
Daetwyler	Francis	Saint-Imier	PSJB
Forster-Boivin	Marcelle	Moutier	PSJB
Gagnebin	Christophe	Tramelan	PSJB
Gallaz	Martine	Nods	PSJB
Gasser	Peter	Bévilard	PSA
Gerber	Tom	Reconvilier	PEV
Gerber	Valentine	Malleray	UDC
Klopfenstein	Etienne	Corgémont	UDC
Lecomte	Didier	Diesse	UDC
Mercerat	André	Champoz	UDC
Mercerat	Pierre	Court	PSA
Ochsenbein	Maxime	Bévilard	UDC
Pozner	Morena	Moutier	PSJB
Riesen	Maurane	Sonceboz	PSA
Scheidegger	Beat	Les Reussilles	UDC
Sunier	Willy	Nods	PLR
Tschan	Michel	Corgémont	UDC
von Kaenel	Walter	Saint-Imier	PLR
Winistoerfer	Marcel	Moutier	PDC

Etat au 31 décembre 2016

Annexe 2
Composition des sections

INST / 2014-2018		
1	*Roland Benoit*	*UDC*
2	Michel Tschan	UDC
3	Jean-Michel Blanchard	UDC
4	Antoine Bigler	PSJB
5	Francis Daetwyler	PSJB
6	Marcelle Forster-Boivin	PSJB
7	Jean-Pierre Aellen	PSA
8	Pierre Mercerat	PSA
9	**Walter von Kaenel**	**PLR**
10	Tom Gerber	PEV

ECO / 2014-2018		
1	**Etienne Klopfenstein**	**UDC**
2	Didier Lecomte	UDC
3	Beat Scheidegger	UDC
4	Valentine Gerber	UDC
5	Francis Daetwyler	PSJB
6	Morena Pozner	PSJB
7	*Pierre Mercerat*	*PSA*
8	Maurane Riesen	PSA
9	André Mercerat	UDC
10	***	

SAP / 2014-2018		
1	Michel Tschan	UDC
2	Valentine Gerber	UDC
3	Maxime Ochsenbein	UDC
4	**Antoine Bigler**	**PSJB**
5	Martine Gallaz	PSJB
6	Morena Pozner	PSJB
7	Peter Gasser	PSA
8	Maurane Riesen	PSA
9	*Marcel Winistoerfer*	*PDC*
10	Willy Sunier	PLR

JCE / 2014-2018		
1	**Roland Benoit**	**UDC**
2	Didier Lecomte	UDC
3	Maxime Ochsenbein	UDC
4	Antoine Bigler	PSJB
5	*Martine Gallaz*	*PSJB*
6	Morena Pozner	PSJB
7	Peter Gasser	PSA
8	Marcel Winistoerfer	PDC
9	André Mercerat	UDC
10	***	

POMFIN / 2014-2018		
1	**Jean-Michel Blanchard**	**UDC**
2	Didier Lecomte	UDC
3	Beat Scheidegger	UDC
4	Marcelle Forster-Boivin	PSJB
5	Christophe Gagnebin	PSJB
6	Jean-Pierre Aellen	PSA
7	*Pierre Mercerat*	*PSA*
8	Willy Sunier	PLR
9	***	
10	***	

INS / 2014-2018		
1	*Michel Tschan*	*UDC*
2	Beat Scheidegger	UDC
3	Christophe Gagnebin	PSJB
4	Martine Gallaz	PSJB
5	Jean-Pierre Aellen	PSA
6	**Peter Gasser**	**PSA**
7	Tom Gerber	PEV
8	***	
9	***	
10	***	

Culture / 2014-2018		
1	Etiennne Klopfenstein	UDC
2	Valentine Gerber	UDC
3	*Christophe Gagnebin*	*PSJB*
4	Marcelle Forster-Boivin	PSJB
5	**Jean-Pierre Aellen**	**PSA**
6	Marcel Winistoerfer	PDC
7	Tom Gerber	PEV
8	Mathieu Chaignat	Verts
9	***	
10	***	

TTE / 2014-2018		
1	Etienne Klopfenstein	UDC
2	Maxime Ochsenbein	UDC
3	Roland Benoit	UDC
4	**Francis Daetwyler**	**PSJB**
5	Christophe Gagnebin	PSJB
6	Maurane Riesen	PSA
7	Willy Sunier	PLR
8	*André Mercerat*	*UDC*
9	Mathieu Chaignat	Verts
10	***	

Etat au 31 décembre 2016

En gras: président-e de section / En italique: vice-président-e de section

Annexe 3
Liste des séances plénières

Plénum	N°	Date	Lieu
	109	1/27/16	Tavannes
	110	2/24/16	La Neuveville
	111	3/30/16	Moutier
	112	4/27/16	La Neuveville
Fin d'année législative	113	5/25/16	Champoz
Début d'année législative	114	6/29/16	Sonceboz
	115	31/08/2016	La Neuveville
Séance commune CAF-CJB	12	14/09/2016	Cernier
	116	28/09/2016	Moutier
	117	26/10/2016	Tramelan
	118	30/11/2016	La Neuveville
	119	14/12/2016	Orvin

Annexe 4
Statistiques de la participation aux séances

Plénum		24
Moyenne des participants		21.42
Séances CJB		12
1/27/16	23	95.83%
2/24/16	21	87.50%
3/30/16	21	87.50%
4/27/16	23	95.83%
5/25/16	22	91.67%
6/29/16	21	87.50%
8/25/16 Plenum commun CJB-CAF	20	83.33%
8/31/16	20	83.33%
9/28/16	19	79.17%
10/26/16	24	100.00%
11/30/16	22	91.67%
12/14/16	21	87.50%
	Moyenne	**89.24%**

Culture		8
Moyenne des participants		**7.36**
Séances CJB		**11**
1/13/16	7	87.50%
2/10/16	8	100.00%
3/16/16	8	100.00%
4/13/16	7	87.50%
5/11/16	8	100.00%
5/31/16	5	62.50%
6/15/16	8	100.00%
8/17/16	8	100.00%
9/14/16	8	100.00%
10/12/16	7	87.50%
11/16/16	7	87.50%
	Moyenne	**92.05%**

Conférence des présidents		12
Moyenne des participants		**12**
Séances CJB		**1**
4/5/16	12	100.00%
		0.00%
	Moyenne	**100.00%**

Bureau		4
Moyenne des participants		**4**
Séances CJB		**12**
1/14/16	4	100.00%
2/16/16	4	100.00%
2/23/16 Séance commune CAF-CJB	4	100.00%
3/17/16	4	100.00%
4/12/16	4	100.00%
5/17/16	4	100.00%
6/21/16	4	100.00%
8/24/16	4	100.00%
9/20/16	4	100.00%
10/18/16	4	100.00%
11/22/16	4	100.00%
12/6/16	4	100.00%
	Moyenne	**100.00%**

ECO		9
Moyenne des participants		**7.60**
Séances CJB		**5**
2/3/16	6	66.67%
4/19/16	7	77.78%
5/24/16	8	88.89%
9/27/16	8	88.89%
10/21/16	9	100.00%
	Moyenne	**84.44%**

INS		7
Moyenne des participants		**5.00**
Séances CJB		**3**
2/4/16	6	85.71%
5/31/16	4	57.14%
11/8/16	5	71.43%
	Moyenne	**71.43%**

JCE		9
Moyenne des participants		**7.80**
Séances CJB		**5**
1/25/16	8	88.89%
4/25/16	8	88.89%
6/20/16	9	100.00%
9/5/16	6	66.67%
11/21/16	8	88.89%
	Moyenne	**86.67%**

SAP		10
Moyenne des participants		**9.25**
Séances CJB		**4**
2/2/16	9	90.00%
6/16/16	9	90.00%
8/16/16	10	100.00%
11/3/16	9	90.00%
	Moyenne	**92.50%**

TTE		9
Moyenne des participants		**8.60**
Séances CJB		**5**
2/29/16	9	100.00%
3/14/16	9	100.00%
10/24/16	9	100.00%
11/28/16	7	77.78%
12/16/16	9	100.00%
	Moyenne	**95.56%**

INST		10
Moyenne des participants		**8.56**
Séances CJB		**9**
1/19/16	9	90.00%
3/7/16	10	100.00%
4/11/16	10	100.00%
5/2/16	9	90.00%
6/6/16	9	90.00%
8/22/16	10	100.00%
9/19/16	9	90.00%
10/17/16	10	100.00%
11/17/16	10	100.00%
	Moyenne	**95.56%**
1/28/16	10	Groupe de suivi Statu quo+
11/7/16	10	
3/11/16	9	DAJ

POMFIN		8
Moyenne des participants		**7.31**
Séances CJB		**13**
1/18/16	8	100.00%
2/15/16	6	75.00%
3/1/16	7	87.50%
3/21/16	8	100.00%
4/18/16	7	87.50%
5/9/16	8	100.00%
6/13/16	7	87.50%
8/15/16	8	100.00%
9/12/16	8	100.00%
10/10/16	6	75.00%
10/31/16	8	100.00%
11/14/16	8	100.00%
12/5/16	6	75.00%
	Moyenne	**91.35%**

Moyenne générale	**90.80%**
Total des séances	**80**
Total participations	**751**

© PONZED.CH - MAI 2017